

Paris, le 6 août 2009

Madame la Députée

Vous avez bien voulu attirer mon attention, par votre lettre en date du 3 août, sur la situation de la jeune journaliste soudanaise, Loubna Ahmed Al-Hussein, accusée par la justice de son pays d'avoir porté une « tenue indécente ».

Je vous en remercie vivement. En effet, je partage pleinement votre émotion et vos vives préoccupations devant ce qui constitue une atteinte intolérable aux droits de la femme. Comme vous, je ne peux qu'avoir une profonde admiration devant le courage et la détermination de la jeune Loubna. Son combat est une juste cause.

C'est pourquoi j'ai tenu à ce que la France soit à ses côtés dès le début de cette affaire. J'ai donc demandé, le 13 juillet, au ministre des affaires étrangères et européennes de dénoncer publiquement la condamnation à la flagellation de Loubna et neuf autres jeunes soudanaises, et d'enjoindre les autorités de ce pays d'interrompre sine die les poursuites engagées contre ces femmes.

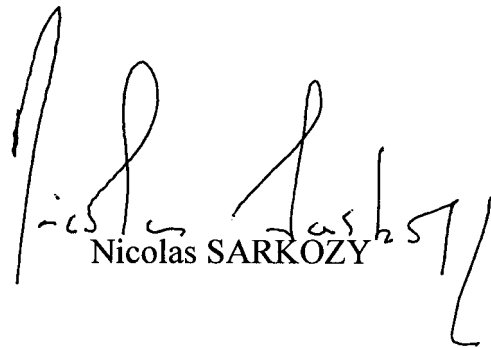
Par ailleurs, j'ai instruit notre ambassadeur au Soudan de convier Loubna à la Résidence de France, à la fois pour témoigner de notre plein soutien à son combat et recueillir ses attentes à notre égard.

Madame Marie-George BUFFET
Secrétaire générale du Parti communiste français
Députée de la Seine Saint-Denis

Loubna, soucieuse de l'efficacité de notre action, nous a ainsi demandé de participer à chaque audience de son procès, ce que nous avons naturellement fait. Et pour renforcer le poids de notre soutien, nous avons veillé à ce que les représentants de l'Union européenne soient présents, avec la France, sur les bancs du tribunal. Loubna nous en a été vivement reconnaissante.

Je puis vous assurer que la France poursuivra ses efforts aux côtés de cette jeune et courageuse Soudanaise. Nous continuerons à travailler avec elle pour l'aider dans son combat qui est celui de toutes les femmes, et qui l'honore.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, en l'assurance de ma considération distinguée.



Nicolas SARKOZY